

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 5 août 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

**SONT PRÉSENTS**

Messieurs les conseillers	Pierre Fortin Urbain Bérubé Yvan Côté Réjean Fournier Louis-Régis Côté (maire suppléant)
---------------------------	--

**SONT ABSENTS**

Monsieur le maire	Philippe Savard
Monsieur le conseiller	Alfred D'Amours

Formant quorum sous la présidence du maire

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant, Louis-Régis Côté ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2025-08-79**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2025-08-80**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2025-08-81**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre fortin, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2025 :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	33,510.81
Liste des prélèvements bancaires	\$	3,349.80
Salaires nets payés	\$	5,966.40
<hr/>		
Total des comptes	\$	42,827.01

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Maire-Lyne Morneau

**DÉPÔT DES SOUMISSIONS - FOURNITURE D'ABRASIF SAISON 2025-2026**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des soumissions reçues ;

<b>Entreprises</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Les Entreprises A & D Landry ***	14 juil. 2025	37,562.40 \$
Les Entreprises L.Michaud & Fils	17 juil. 2025	43,870.00 \$
Les Entreprises St-Raymond ***	17 juil. 2025	48,203.20 \$

\*\*\*Soumission reçue, sel non inclus (9,081.40 \$ ajoutés au montant de la soumission pour l'achat du sel au MTQ)

2025-08-82

**ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ABRASIF SAISON 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été faite auprès de cinq entrepreneurs pour la fourniture d'abrasif ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est **Les Entreprises A & D Landry Inc.**, au coût de 28,475.00 \$ avant les taxes et excluant le sel pour la fourniture d'abrasif 2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

D'adjuger le contrat de fourniture d'abrasif saison 2025-2026 à **Les Entreprises A&D Landry Inc.** au coût de 28,475.00 \$ avant les taxes et excluant le sel, selon le bordereau de soumission reçu par courriel le 14 juillet 2025;

**QUE** la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-08-83

**ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection d'un ponceau sur le Chemin Banville est à faire cette année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection d'un second ponceau sur le Chemin Banville sera à faire dans un avenir rapproché ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été faite auprès de trois entreprises pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des matières granulaires et des sols pour ces 2 ponceaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est **ENGLOBE**, au coût de 15,585.00\$ avant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des matières granulaires et des sols pour 2 ponceaux du chemin Banville à **ENGLOBE** au coût de 15,585.00\$ avant les taxes, selon le bordereau de soumission reçu par courriel le 4 juillet 2025 ;

**QUE** la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-08-84

**AUTORISATION D'ACHAT – TERRAINS DE LA FABRIQUE DE SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT QU'**une première offre de vente a été reçue en octobre 2022 de la Fabrique de Ste-Paule pour se départir du terrain situé à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Banville, et portant le numéro de matricule 0091-43-9607 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique a déjà autorisé la municipalité à utiliser ce terrain, lequel est présentement utilisé comme parc municipal ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seconde offre de vente a été reçue en mai 2025 de la Fabrique de Ste-Paule pour un terrain situé sur la rue Banville, et portant le numéro de matricule 0091-63-7774 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la municipalité à acquérir ces terrains au prix de l'évaluation municipale ;

**CONSIDÉRANT** que la Fabrique a demandé que les frais de notaire et d'arpenteur soient assumés par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté et résolu :

D'autoriser l'achat desdits terrains au nom de la municipalité de Sainte-Paule, au prix de l'évaluation municipale;

D'exclure les portions de terrains suivants du terrain situé sur la rue Banville et portant le numéro de matricule 0091-63-7774 :

- Le terrain du cimetière
- Le terrain de l'école
- Le terrain de l'installation septique de l'école

**ET** que les frais de notaire et d'arpenteur relatifs à ces transactions soient assumés par la Municipalité, tel que demandé par la Fabrique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-08-85

**DEMANDE À LA MRC DE LA MATANIE CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS DANS LES TPI**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Paule a formulé à plusieurs reprises une demande à la MRC de La Matanie afin d'obtenir la liste des travaux d'entretien prévus sur les chemins situés dans les Terres du domaine de l'État (TPI), à la suite des opérations forestières;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a également demandé que les chemins et ponceaux concernés par ces travaux soient identifiés sur une carte, afin de pouvoir organiser une rencontre pour en discuter avec les intervenants concernés;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, aucune réponse n'a été transmise par la MRC de La Matanie à ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que certains travaux semblent avoir été amorcés sans consultation préalable avec la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé et résolu :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule demande de nouveau à la MRC de La Matanie de lui transmettre, dans les plus brefs délais :

- La liste détaillée des travaux prévus sur les chemins dans les TPI;
- Une carte géoréférencée identifiant clairement les chemins et ponceaux concernés;
- Un échancier des travaux projetés;
- Une rencontre de concertation afin de discuter de ces travaux et de leurs impacts sur le territoire municipal

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2025-08-86**

**AUTORISATION DE PASSAGE – RANDONNÉE À MOTO DES DEMOISELLES DE L'EST**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été formulée par l'organisation *Les Demoiselles de l'Est* afin d'autoriser le passage d'une randonnée à moto sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule, prévu le 9 août prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** les motocyclistes seront accompagnés d'une escorte policière assurant la sécurité du groupe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

**D'AUTORISER** le passage de la Randonnée à moto des Demoiselles de l'Est sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule, le samedi 9 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à traiter à cet item.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire entend et répond aux questions du public.

**2025-08-87**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 août 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Philippe Savard, maire

---

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière